



L'épidémie de peste de 1720 à Marseille dans les correspondances de l'intendant Le Bret

Olivier PERRU P.U. émérite
Université Claude Bernard Lyon 1

Avant-propos.

- Le contexte historique.

Mort de Louis XIV en 1715. Gouvernement du Régent.

Intendance de Provence: l'intendant est Cardin Lebret de 1704 à 1734.

- Le contexte médical.

Organisation théorique en cas d'épidémie (confinement) mais peu de moyens de lutte.

- Le contexte religieux et culturel.

Les provençaux parlent encore leur langue au XVIIIe s. La Provence est française depuis 1482 (à la suite de la mort du Roi René d'Anjou et de son fils).

La religion est très présente (Mgr de Belsunce, archevêque de Marseille)

- Le contexte économique et politique.

Système de Law, banqueroute de l'Etat.

Port de marchandises très important dans les relations est-ouest en méditerranée.

Marseille, considérée par le pouvoir central monarchique comme ville à tendance républicaine.

Introduction

- Avant même que la peste n'éclate à Marseille, il y avait des mesures préventives quiconstamment ravivées mais pas entièrement efficaces. Signoli et Tzortzis écrivent qu'à partir de 1663 :
 - « Les mesures sanitaires préventives deviennent permanentes, avec pour les faire appliquer une administration, les 'intendants de santé', désignés annuellement par les autorités municipales, parmi les négociants de la ville. La prévention sanitaire s'organise en fait autour de trois pôles : la 'Consigne' sur le port (bâtiments fondés en 1719, toujours bien visibles de nos jours), qui est le siège administratif du 'bureau de santé', les 'nouvelles infirmeries' ou lazaret d'Arenc, enceint et divisé en grands enclos pour la quarantaine des personnes et des marchandises (entièrement rasé après 1860 et la construction des nouveaux port et quartier de la Joliette) et enfin le port de Pomègue, l'une des deux îles de l'archipel du Frioul, à quelques encablures de la cité portuaire, où les navires restent à distance, leurs cargaisons et leurs passagers étant conduits par chaloupes jusqu'au lazaret. À noter que si la peste est avérée ou fortement suspectée à bord, c'est vers une autre île, Jarre, dans l'archipel de Riou, au sud de la rade de Marseille, que le bateau est dirigé ». (Signoli et Tzortzis, 2018, p. 3)

- A propos des mesures sanitaires, au moment où le Grand Saint-Antoine arrive à Marseille, l'intendant Cardin Le Bret (1675-1734) s'occupe de faire réactiver les règles d'isolement stricts du lazaret d'Arenc, ce qui exécute une ordonnance de l'autorité royale daté du 9 janvier 1718. Cardin Le Bret de Flacourt, parfois nommé Cardin II, fils de Pierre Cardin Le Bret de Flacourt, succéda à son père en 1704 comme intendant de Provence, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1734.



- A la fin du règne de Louis XIV, il défendit la Provence contre les attaques du duc de Savoie, ce qui lui valut d'être nommé Président du Parlement de Provence, en 1710, à la suite de son père. Il résidait à Aix-en-Provence. Il appartenait à une famille de juristes et de magistrats, et illustre l'ascension sociale des parlementaires et de la noblesse de robe à cette époque.
- Dans le cas des quarantaines au [lazaret d'Arenc](#), tant pour les marchandises que pour les hommes, l'autorité royale relayée par l'intendant de Provence souhaitait faire appliquer les règles légales et se préoccupait de santé publique, au moment même où les cas de peste se déclaraient au lazaret et sans qu'on ne diagnostique vraiment la maladie. En 1720, on est aux antipodes de toute prudence. [Le bateau arrive à Marseille après plusieurs morts suspectes de matelots, et malgré cela, il n'est pas dirigé vers l'île de Jarre](#), plus éloignée de la ville, mais vers le port de Pomègue



- D'après la *Relation historique de la peste de Marseille en 1720*, la déclaration faite aux intendants de santé à l'arrivée à Marseille fait état de la mort de plusieurs matelots du fait d'une fièvre maligne pestilentielle. Le docteur Jean-Baptiste Bertrand (1670-1752) écrit :
 - Malgré tout cela on ne laisse pas de permettre au Capitaine de débarquer ses marchandises dans les Infirmeries, contre l'usage souvent observé de renvoyer en Jarre, Isle déserte aux environs de Marseille, les Navires soupçonnés de peste, qui ont perdu quelqu'un de l'équipage dans la route, & leur cargaison : la mort de sept hommes & un certificat qui déclare une fièvre pestilentielle, étoient des raisons suffisantes de ne pas violer cet usage. (Bertrand, 1779)
- Normalement, les matières textiles étaient d'emblée suspectes et soumises à une quarantaine rigoureuse. **Cependant, la durée de la quarantaine demeurait variable et elle était fixée par l'intendant de santé.** Les passagers et marchandises en quarantaine ne sortaient pas du lazaret d'Arenc et à l'exception des événements tragiques de mai et juin 1720, la peste n'est jamais sortie du lazaret d'Arenc, ce qui montre que le système était assez bouclé mais qu'il a malheureusement échoué en 1720.
- Pourquoi ? Autant les documents d'époque que les textes actuels soulignent **qu'il y a probablement eu des imprudences**, un débarquement plus rapide que ce que prévoyait le règlement et sans isolement suffisant vis à vis de la ville

- De nombreux textes ont souligné l'impatience des bourgeois marseillais pressés de prendre possession de la marchandise pour l'écouler sur la foire de Beaucaire, et notamment de Jean-Baptiste Estelle (1662-1723). Il est possible que les propriétaires des marchandises aient profité de leur situation pour contourner les règles et obtenir un débarquement au lazaret en vue de disposer plus vite de leurs biens ; c'est assez plausible mais on en n'a pas la preuve formelle, même si des relations ou courriers officiels l'ont affirmé, et le premier échevin, Jean-Baptiste Estelle sera lavé de tout soupçon à la fin de la crise.
- D'autres textes mettent en cause les intendants de santé (plus vraisemblable), il y eut sans doute une légèreté dans le fait de ne pas expédier en quarantaine à l'île de Jarre un navire ayant eu des morts suspects de peste. Ce que l'on sait, c'est que l'ensemble des passagers et membres de l'équipage du *Grand Saint-Antoine* encore en vie sont sortis au bout de 9 jours et se sont dispersés dans la ville, voire ont quitté la ville. S'ils ont été contaminés par ceux qui sont morts de la peste pendant le séjour aux infirmeries, sachant que le temps d'incubation va jusqu'à 7 jours, ce fait peut expliquer la propagation de la peste en ville et dans les abords de Marseille.
- Trois autres navires suspects de peste, arrivant aussi de Syrie, accostèrent encore à Marseille le 31 mai et dans la première quinzaine de juin, sans qu'on les expédie non plus à l'île de Jarre.

Rade de
Marseille
XVIII s.



Doutes et contagion

- Outre les décès de passagers du bateau, la peste commença à se propager dans la ville de Marseille : elle aurait fait une première victime le 20 juin, mais il faut attendre le 9 juillet pour que le diagnostic de peste soit enfin évoqué, et bien que le fait de nommer la maladie reste un tabou. Pendant des mois, on parlera de la maladie ou des maladies de Marseille.
- Le 12 juillet 1720, les trois échevins de Marseille, Estelle, Dieudé et Audimar, écrivent à l'intendant pour l'avertir du danger de la contagion, et sans doute aussi, lui montrer qu'ils ont fait le nécessaire dans les maisons contaminées afin de limiter la contagion :
 - Vous vous souvenez sans doute que par le certificat qu'on vous envoya à Aix il estoit justifié que dans la maison du nommé Isselene il y avait un garçon qui fut trouvé atteint ou soupçonné de peste et qui mourut avant-hier sur les sept heures du matin, et que sa sœur estoit pareillement atteinte, nous fimes porter secrètement le mort et la malade avec leurs père et mère dans les infirmeries, le mort y fut enterré dans la chaux vive et la maison fut fermée en attendant de purifier ou bruler les meubles qui s'y trouveront. Le même matin d'avant-hier on nous vint avertir que le nommé Bouillon qui venait du levant et qui estoit sorti des infirmeries depuis cinq ou six jours se trouvoit malade, nous voulumes le faire porter aux infirmeries, mais dans le temps qu'on s'y disposait il expira ; on le porta d'abord avec précaution aux infirmeries et on l'y enterra comme l'autre ; ceux qui demeuraient dans la même maison de Bouillon ont esté mis dans une autre maison écartée et privée de toute fréquentation où ils seront observés et parfumés pendant tout le temps qui sera jugé nécessaire. Nous avons fait enfermer et priver de toute fréquentation une autre famille qui avait fréquenté Bouillon. On parfumera les personnes de cette famille sans craindre d'excéder, on en agira de même à l'égard de trois autres familles qui ont eu quelque fréquentation avec ceux qui avaient fréquenté Bouillon, et comme il n'est rien arrivé hier ny aujourd'huy et qu'on prend d'ailleurs toutes les précautions possibles, nous osons espérer Monseigneur qu'il y aura plus de peur que de mal ; cependant nous continuerons nos soins et nos précautions, et nous aurons l'honneur de vous avertir exactement de tout ce qui arrivera. (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 93)

- Les papiers de l'intendant montrent que dès la première quinzaine de juillet, l'inquiétude grandit : lettres du subdélégué Rigord à l'intendant Le Bret, démontrant que les moyens manquent et que la situation n'est plus sous contrôle aux infirmeries ; lettres de l'intendant, adressées sans doute à un ministre ou secrétaire d'État du Conseil de Régence, lettres des échevins et intendants de santé, etc. Dès le 2 juillet, donc avant tout diagnostic un peu précis, on lit dans une lettre non signée, peut-être de la main de Le Bret :

- « L'avis des médecins est pour la peste. (...) Les intendants de la santé n'ont plus de quoy fournir aux malades des infirmeries pas plus qu'aux bâtiments qui sont en purge à Jarre et aux gens qu'on a commis dans cette ille. (...) Je dois vous informer Monsieur qu'on ne peut rien ajouter à la vigilance de MM. Les échevins. Leur zèle se marque dans cette occasion et le public leur doit infiniment ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 102-103)



- Au début de l'épidémie de peste, une autre lettre intéressante est celle de l'intendant du Languedoc, Louis de Bernage, qui s'inquiète de la progression de l'épidémie :
 - « A Montpellier le 16 juillet 1720. J'ai vu Monsieur des lettres de Marseille qui portent que la contagion s'est mise à l'infirmerie du port, et même qu'elle a gagné dans la ville. Vous jugez facilement de l'inquiétude que cette nouvelle me donne soit pour votre département, soit pour la communication de nos ports et la foire de Beaucaire. Je vous supplie donc de m'en faire scavoir le plus promptement qu'il se pourra la vérité, et même de me dire les mesures qu'il conviendrait prendre et s'il y avoit quelque fondement. Je suis toujours avec un respectueux attachement Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur de Bernage ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 106-107)
- L'intendant répond que tout le monde se porte bien à Marseille. Il semble qu'après les premiers signes inquiétants et les morts de juin et de la première quinzaine de juillet, on veuille croire à un répit. Mais il rappelle toutefois l'arrivée à Marseille d'un bateau (sans doute le *Grand Saint-Antoine*) passé par Tripoli de Syrie et par Chypre et dont le déballage des marchandises provoqua la mort des portefaix. Dans une lettre au Maréchal de Villars (1653-1734), le 17 juillet, il trouve « une santé parfaite dans toute la ville » (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 115) ; le 24 juillet, il écrit tout bonnement :
 - « La santé continue d'être bonne dans la ville de Marseille et le nombre de malades diminue dans les infirmeries, quelques uns même des malades qui y sont ne paroissent pas atteints de mal contagieux ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 112)
- Le 21 juillet, c'est le subdélégué, Rigord, qui en rajoute :
 - « Les affaires de la santé vont toujours de mieux en mieux. On est sain à Jarre et à Pomègue, et il n'y a plus aux infirmeries que deux portefaix qui sont en état de guérison ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 145)

- Mais la réalité allait bientôt être tout autre. Cinq jours plus tard, le 26 juillet 1720, Rigord déchante :
 - « Monseigneur. L'affaire de la santé pourrait devenir sérieuse, non pas du côté des infirmeries et de Jarre, (...) mais ce qu'il y a de fâcheux est qu'une des rues de Marseille passe pour infectée, et il est mort douze ou quinze personnes dans deux jours. C'est la rue de l'Escale. (...) On m'écrit de cette après dinée que Mrs les échevins sont fort intrigués et que cette nuit on fermera toutes les avenues de cette rue ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 146-147)
- Rigord rajoute de manière très judicieuse que **tout cela arrive au moment de la faillite du système des billets de banque, dit système de Law** (déclaration de la semi-banqueroute le 21 juillet 1720). On apprend ainsi que la foire de Beaucaire de cette année-là est un échec car les marchands ne veulent pas être payés en billets de banque, continuellement dévalués.
- Ainsi tout est lié, la venue des marchandises du Levant est non seulement un problème sanitaire, mais aussi un **problème économique et politique** ; d'où la nécessité d'une interprétation « marseillaise » de règles juridiques édictées à Paris sans que les magistrats locaux n'aient trop de liberté. **L'édit du 25 juillet 1720 ferme les frontières avec le Royaume de Piémont-Sardaigne et interdit tout commerce entre Marseille et les ports situés au-delà des côtes varoises**, empêchant ainsi l'approvisionnement normal de la ville. C'est un facteur décisif dans la crise alimentaire qui menace la ville et qui s'ajoute à la maladie et à la faillite du papier-monnaie.
- Le 31 juillet, le Parlement d'Aix (que préside Le Bret) rend un arrêt limitant les déplacements autour de Marseille

Août 1720, l'épidémie explose. Mesures inadéquates et tensions administratives.

- Il y a un **problème de communication avec le gouvernement du Régent**, à Paris. Le 28 juillet, le subdélégué Rigord envoie des nouvelles alarmistes à l'intendant : des rues entières sont contaminées par la peste, les échevins (qui étaient chargés d'évacuer les morts et les malades, ainsi que de ravitailler le reste de la population) envoient les survivants aux infirmeries et font murer les rues et les maisons, ils font bruler des plantes aromatiques sur les lieux infectés.
- Le même 28 juillet, le Régent fait écrire à l'intendant qu'il est satisfait du fait que la peste ne se développe pas, car il se base sur une lettre rassurante envoyée par l'intendant le 16 juillet. L'intendant Le Bret recevra cette lettre le 5 août, délai rapide (environ une semaine) pour l'époque et la distance. Mais, la situation aura déjà considérablement évolué.
- Dans son courrier du 28 juillet, le subdélégué Rigord pointe une cause de contagion dans toutes les épidémies jusqu'au XVIIIe siècle : **lorsque le clergé porte le saint-sacrement aux malades, une procession s'organise dans les rues, on imagine l'effet explosif de contagion**. Le subdélégué se dit que certes, on ne saurait faire trop d'honneur à Notre Seigneur, mais enfin, ne peut-on pas
 - « empêcher qu'il ne montat dans la chambre du malade que le prêtre et le marguillier de service, peut-être serait-il bon que tout le reste demeurât à la rue à cause que l'air renfermé dans la chambre d'une personne atteinte de cette maladie étant échauffé par le souffle d'une cohue de monde, peut causer beaucoup de mal ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 198)
- On voit ici **l'emprise de la théorie aériste**, dans la mesure où, pour Rigord, **le mal est l'air rendu malsain par la cohue, dans un espace réduit, mais pas la cohue elle-même**. Les processions furent effectivement un vecteur non négligeable de contagion aux XVIIIe et XIXe siècles.



- La culpabilité d'Estelle et des échevins n'a jamais vraiment été avérée ; cependant il semble que **les intendants de santé aient bien une nette responsabilité dans la gestion de la quarantaine imposée aux marchandises** et aux personnes, non à l'île de Jarre mais aux infirmeries (Lazaret). A partir du mois d'août, les morts de la peste se multiplient mais on retrouve aussi dans les lettres les mêmes thèmes qu'en juin et juillet : les échevins et divers administrateurs croient toujours à un ralentissement de l'épidémie dès qu'il y a moins de morts pendant un jour ou deux ; c'est le cas du Maréchal de Villars qui écrivait à l'intendant le 28 juillet : « je vois que vous avés bonne espérance, que nous en serons quittes pour la peur » (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 179). **L'intendant doit régler les problèmes de finances (faillite du système de Law) et d'approvisionnement avec les autorités parisiennes qui sont en décalage (moyens de communication)**. Enfin, le gouverneur, le Maréchal de Villars, tente depuis Paris de donner quelques directives qui sont plutôt des conseils à Le Bret ; mais le maréchal est occupé par ses fonctions politiques dans la capitale et dit sans ménagement à Le Bret qu'il possède une 'belle maison' dans laquelle il préfère séjourner.

- Le gouvernement du Régent et du cardinal Dubois remet de l'ordre dans les affaires du royaume, veut encourager la vie économique et impose une administration très précise, à la fois autoritaire et compréhensive quand il le faut. Même si le gouvernement est au début bien disposé à l'égard de Marseille et de l'aide à apporter, le décalage et les difficultés de compréhension de la situation sont flagrants.
- Les réponses de l'intendant Le Bret aux injonctions parisiennes sont intéressantes, dans la mesure où elles montrent avec une certaine délicatesse que **ces injonctions ne sont pas applicables comme telles** : brûler les marchandises, certes, mais ne doit-on pas envisager un dédommagement aux commerçants marseillais ? Comme on l'a dit, il faut tenir compte du risque de pillage si la population sait qu'on va brûler les marchandises, et donc d'un risque de contagion. **L'intendant raisonne en fonction de ce qu'il connaît de Marseille, et non pas de présupposés parisiens.** Il fait remarquer aussi que, lorsqu'on brûlera les marchandises qui sont dans l'île de Jarre, il faut faire cerner l'île par de petits vaisseaux pour éviter les fuites d'objets précieux et que tout soit bien brûlé. Il défend aussi le premier échevin Estelle (il le défendra toujours), comme il défend généralement les officiers municipaux et les commerçants marseillais. Voir la lettre de Cardin Le Bret à Le Peletier des Forts du 16 août 1720 (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 185-186).

- L'intendant rédige le 4 août une lettre pour Le Peletier des Forts, dans laquelle il reconnaît avoir encore des doutes sur la maladie de Marseille. Se fondant sur les rapports des médecins et des chirurgiens, les échevins comme le gouverneur de Marseille, le marquis de Pilles, qualifient cette maladie de peste (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 240).
- Une lettre de Beaumont à Le Bret, du 5 août 1720, explique la décision de S.A.R. le Régent d'ordonner à deux médecins de Montpellier, choisis par le médecin Pierre Chirac, premier médecin du Régent, de se rendre à Marseille « pour examiner si la maladie qui court est contagieuse » ; les deux médecins devant se rendre à Marseille étaient Chicoyneau et Verny.
- Le Peletier des Forts demande à Bernage, l'intendant de Montpellier « de faire donner cent pistoles aux médecins » (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 245) qui se rendent à Marseille. Le 10 août, Bernage avertit Le Bret que les médecins montpelliérains sont en partance pour Marseille.
- En cette période de juillet-août 1720, on peut parler d'« attentisme » au dire de Joël Coste, dans la mesure où on attend toujours le verdict des médecins envoyés par le Régent pour savoir s'il s'agit de peste ou non (Coste, 2018, p. 116). Les atermoiements, les retards, voire les erreurs dans la gestion de la crise ont sans doute aggravé la situation.



La faillite du système de Law en 1720.



- La Provence va subir la double peine, une conjonction de conséquences sanitaires et économiques de la peste et de la faillite du système de Law, premier système de billets de banques, mis en place sous la Régence, avec en plus un blocus imposé. **Les deux fléaux simultanés ont une conséquence terrifiante sur l'approvisionnement des villes, et en particulier de Marseille.** La lettre déploie des considérations assez techniques au point de vue de la finance de l'époque ; puis Le Peletier des Forts évoque le risque encouru par la population provençale, le port de Marseille étant désormais fermé au commerce des blés comme à tout autre commerce. Le ministre écrit donc à l'intendant du Languedoc, M. de Bernage, afin qu'il envoie « des bleds » comme on disait à l'époque, vers la Provence.
- Dans les correspondances, on voit qu'Estelle fait tout ce qu'il peut pour assurer l'approvisionnement en blé de Marseille, jusqu'à démarcher le sieur Bernusson, directeur de la Compagnie des Indes à Marseille, qui répond que
 - « la récolte ayant entièrement manqué en barbarie, il n'y avait pas lieu d'espérer en pouvoir tirer aucun secours, et comme les piastres avec lesquelles seules on peut aller en levant se vendent à un prix excessif, et qu'il y auroit même beaucoup de peine d'en faire un amas médiocre, nous vous prions très instamment Monseigneur de faire tout votre possible pour empêcher que les bleds du languedoc et d'arles ne sortent pas du royaume, sans quoi nonobstant la bonne récolte qu'il y a eu en provence, on serait exposé à mourir de faim ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 278)

- Cette démarche est cohérente avec la demande de l'intendant au marquis de Caylus visant l'achat des blés du Languedoc pour Marseille. Estelle insiste pour que l'intendant écrive à son collègue de Montpellier, Bernage, et aux consuls d'Arles, « pour empêcher que les génois n'enlèvent pas leurs bleds » (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 279). Le même 8 août, autre lettre pour envoyer un messenger à Arles afin d'arrêter les vaisseaux des génois qui risquent de partir en emportant le blé d'Arles. Le 9 août, c'est le subdélégué Rigord qui s'en mêle et dit nettement à l'intendant qu'il ne faut compter « ni sur M. Bernasson ni sur la compagnie des Indes. Le royaume périra si on se fie là-dessus » (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 284). Le subdélégué est un homme de terrain comme le premier échevin, il reprend d'ailleurs les mêmes arguments pour demander à l'intendant d'agir rapidement.
- **Les progrès de l'épidémie de peste en août et septembre sont, comme on l'imagine, très rapides, même si les médecins se veulent parfois rassurants.** Le responsable des infirmeries, le médecin Michel fait le compte au 1^{er} août des malades morts et de ceux qui se portent bien parmi ceux qui ont été accueillis aux infirmeries. Sur 45 malades, 27 sont morts ou mourants ; 12 se portent bien ; 6 sont malades sans que le médecin se prononce sur leur éventuelle guérison. De plus 50 cadavres ont été acheminés vers les infirmeries. On imagine sans peine les risques de contagion (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 257-258). Le 7 août, le médecin Michel refait une comptabilité des malades et des morts, document envoyé à Le Bret et contresigné par le subdélégué Rigord. Sont donc morts aux infirmeries de fièvres malignes ou peste, 24 personnes du 25 juin au 15 juillet ; 36 personnes seraient mortes de maladies qui ne paraissent pas contagieuses ; 86 cadavres ont été transportés de la ville aux infirmeries « ou au nouveau tombeau qu'on leur a préparé à La Joliette », et le médecin précise « morts de la maladie qui a cours » ; 364 sont morts et enterrés dans la ville. **Le total est de 510, nombre duquel on retire environ 100 « enfants à la nourrice », ce qui donne 410 personnes décédées en 44 jours.**

Les progrès de la contagion



A- Porte de la Joliette, B- Porte royale ou porte d'Aix, C- Porte Bernard-du-Bois, D- Porte des Chartreux ou des fainéants, E- Porte de Noailles, F- Porte d'Aubagne, G- Porte de Rome, H- Porte de Paradis, I- Porte Notre-Dame-de-la-Garde, J- Porte de Saint-Victor, K- Arsenal des galères, L- Estacade isolant les galères, M- Abbaye Saint-Victor, N- Fort Saint-Nicolas, O- Fort Saint-Jean.

1- Église Saint-Laurent, 2- Cathédrale de la Major, 3- Église des Accoules, 4- Église Saint-Martin, 5- Église Saint-Ferréol, 6- Église des Augustins, 7- La Vieille Charité, 8- Hôpital du Saint-Esprit (Hôtel-Dieu), 9- Couvent des Présentines, 10- Couvent des Récollets, 11- Couvent de la Visitation, 12- Rue Belle-Table, 13- Place du Palais, 14- Rue de l'Échelle, 15- Rue Jean-Galant, 16- Place des Prêcheurs, 17- Rue de l'Oratoire, 18- Rue des Grands-Carmes, 19- Rue des Fabres, 20- Cours Belsunce, 21- Hôtel de ville, 22- Place des Moulins, 23- Place de Lenche, 24- La Canebière, 25- Rue Saint-Ferréol, 26- Rue Paradis, 27- Place du Champ-Major (place Montyon), 28- Chantier de construction.

- On trouve des informations intéressantes dans le même courrier du médecin Michel à l'intendant : le rapport de l'aumônier qui vient administrer les malades. Car cela aussi fait partie des pratiques en temps d'épidémie, **le début du XVIIIe siècle reste dans une perspective chrétienne très classique et assez rigoureuse. On ne va pas au ciel comme cela, sans confession ni viatique ou extrême onction. Les mourants demandent donc systématiquement le prêtre et en temps d'épidémie, lui aussi, il est un candidat à une mort rapide.** Le prêtre explique à une jeune fille pauvre et malade, âgée de 18 ans :
 - « que dans un tems comme celui cy il étoit bon de tenir sa conscience nette a cause des morts précipitées qu'on voyoit ; cette fille le remercia tres fort et se confessa. Comme ce père la vit changer de couleur diverses fois car il étoit debout a un pas d'elle, et elle étoit assise sur un banc, il luy dit de se reposer un peu et de se mettre sur son lit et prit garde qu'en allant du banc au lit, elle chanceloit ; enfin elle s'aboucha sur son lit, de sorte qu'après qu'il luy eut donné l'absolution, elle entra en syncope, il me dit hier au soir que la plupart de ceux qu'il avoit confessé le matin étoient morts ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 288-289)
- Le prêtre visite donc les malades dans Marseille, et pas seulement aux infirmeries :
 - « Ce Père me dit qu'en commençant sa visite le matin il demandoit en tous les endroits si les medecins et les chirurgiens y avoient été, et qu'il aprit que ceux de cette profession qui étoient déjà venue n'avoient fait que passer, fait decouvrir le malade le regarder de loin, tater les bubons avec le bout de leur baguete sans les toucher en rien, dire aux malades qu'on allait leur envoyer aux uns du bouillon, aux autres des remedes, tout promesses sans effet et qui n'ont aucune suite. Il m'a dit que les symptomes qu'il voit en cette maladie sont un grand mal de tete suivi d'un grand degout et de maux de cœur, une chaleur interne qui les devore et qui les engage a demeurer nuds en chemise, avec des bubons aux aisselles, vers les cotes et a l'aine, quelquefois ces maux durent deux ou trois jours, quelquefois les malades sont emportés en moins de rien ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 290)
- On le voit, le récit de la maladie par un témoin direct est plus précieux que les discours approximatifs des médecins de l'époque. La maladie est rapide, voire foudroyante, elle n'éteint pas pour autant la conscience morale et religieuse des personnes ; elle se développe particulièrement chez les pauvres. Les médecins, qui voient les bubons de la peste, se tiennent très à distance des malades (à la différence du prêtre), ils les méprisent peut-être et sont en désaccord entre eux sur la nature de la maladie et de ses remèdes.



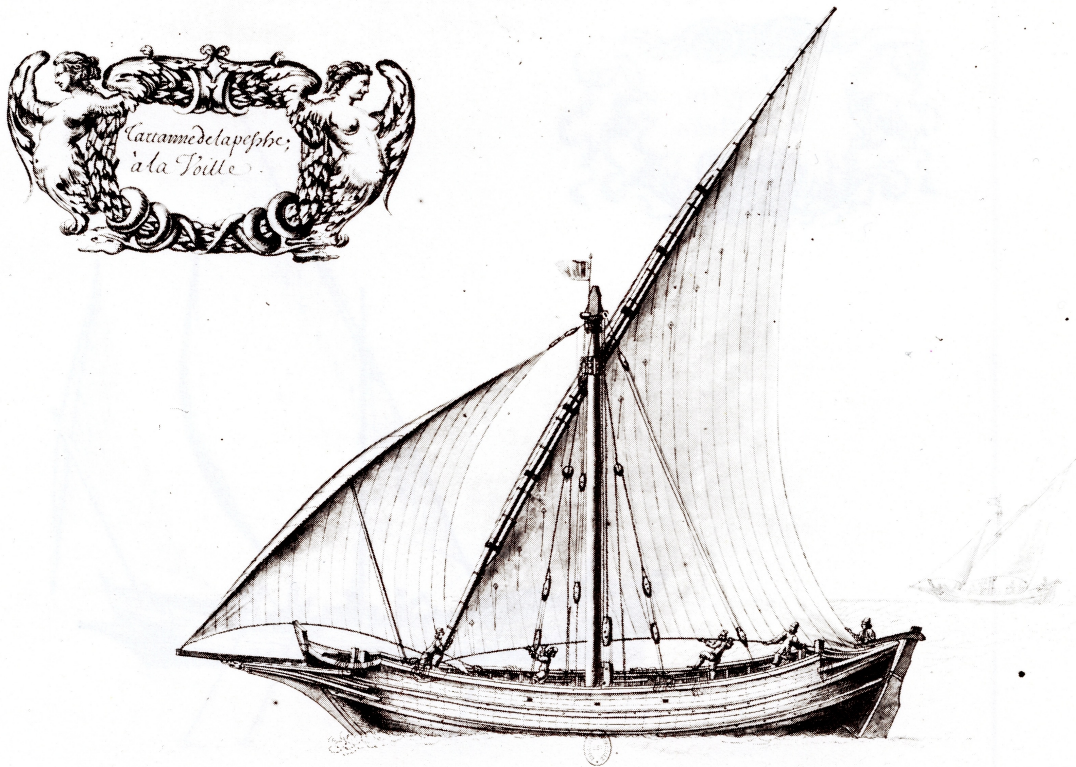
Mgr de
Belsunce
assiste les
mourants



- Des extraits des courriers de Michel et de Rigord furent communiqués par le Bret à Le Peletier des Forts le 9 août, pour le tenir concrètement au courant de la gravité de la situation. On le voit, la correspondance administrative avait une certaine précision et efficacité, même si le délai nécessaire pour admettre le diagnostic de peste, et donc pour prendre les mesures indispensables, nous paraît aujourd'hui très long. Quelques jours avant le 15 août, les administratifs de Marseille et en partie ceux de Paris semblent avoir enfin pris conscience de la gravité de la situation ; les courriers mettent environ 7 à 8 jours pour parvenir et la réponse se fait le jour même. Cependant, à la mi-août, les autorités parisiennes ne croient toujours pas à la peste, en particulier du fait du médecin Chirac qui évoque des fièvres pestilentielles ayant effectivement contaminé Marseille à partir du bateau venu du Levant, et se développant du fait de la pauvreté et de la mauvaise alimentation du petit peuple. L'incompréhension ne s'arrangeait pas entre Marseille et Paris : Le Peletier des Forts comme le Régent ne croyaient toujours pas vraiment à la peste, même s'ils savaient la situation très grave.

- Le Peletier des Forts accuse les Marseillais d'un comportement qu'on qualifierait aujourd'hui d'irresponsable :
 - « Quoy qu'il en soit, Monsieur, il est bien difficile de comprendre que la ville de Marseille soit preste a manquer totalement quand on est informé aussy certainement que je le suis **qu'il y est entré le mois passé 2400 charges de bled et qu'il en est sorty peu de temps après pour Gennes 950 charges sur la Tartanne la Miséricorde. Si cette même Tartanne leur en raporte le prix en espèces, c'est encore un nouveau secours pourveu que ceux qui ont fait partir la Tartanne ne préfèrent pas leur propre interest a celui de leurs compatriotes, chose qui ne me paroît que trop ordinaire dans la ville de Marseille.** L'incertitude dans laquelle vous me paraissez encore sur les maladies qui règnent dans cette ville me donne quelque' esperance nonobstant le rapport des medecins des galeres qui a été envoyé à Mgr le Duc D'orléans et dont je voudrois bien qu'on m'eut envoyé une copie, j'attends avec impatience celui des medecins qu'y ont envoyé Mrs du Parlement et avec une plus grande encore la relation que feront deux medecins de la faculté de Montpellier à qui j'ay envoyé les ordres de S.A.R. pour s'y rendre par le retour du courrier que m'auraient dépêché Mrs les Procureurs du pays ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 331-332)
- Ce passage de la lettre est clair : **certains Marseillais sont accusés de faire du trafic avec le blé qui leur est envoyé pour leur subsistance. De plus, la période incriminée est le mois de juillet, mais depuis le 25 juillet, la frontière est supposée fermée. Les relations commerciales avec les Génois se sont-elles vraiment arrêtées le 25 juillet 1720 ?** En tous cas, il ne semble pas que la peste ait gagné les provinces aujourd'hui italiennes avoisinantes (Ligurie, Piémont). Les mesures prises ont sans doute été efficaces en cette direction. Mais, en France, dans ces transports de marchandises et échanges, la maladie a continué à se propager rapidement : en Provence et en Languedoc notamment, d'où les mesures de plus en plus coercitives du gouvernement central. Le courrier administratif de l'époque met bien en évidence les tensions que suscite le progrès de la contagion.

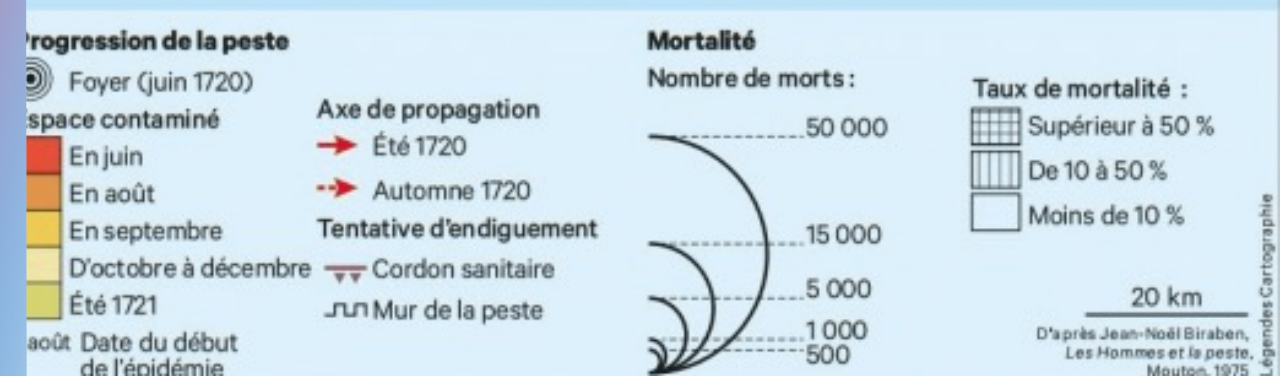
Jean Jouve dans l'album *Dessins de tous leur Bâtiments qui Naviguent sud la Méditerranée* de 1679, montre des images de Tartanes d'un seul mâât



- Outre les questions d'argent, de ravitaillement et de lutte contre la contagion, il faut aussi tenir la population dans ce que le subdélégué Rigord appelle « la tranquillité publique » ; il a une solution pour cela, remettre les femmes et surtout les hommes au travail, un travail artisanal et manufacturier comme le filage de la laine et le tissage du chanvre. Si le travail les occupe et leur permet de gagner leur vie, ils pourront ainsi éviter les dérives de la pauvreté et de l'oisiveté (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 319-321).
- Mais l'épidémie va gagner du terrain trop rapidement en août et en septembre 1720, empêchant la mise en place et la pérennité des initiatives d'aide à la population. Ayant vu **les risques liés à l'épidémie (problèmes économiques aggravés par la faillite du papier monnaie, approvisionnement de la ville et de la région, manque de ressources pour les pauvres, troubles à l'ordre public, fraudes), risques qui vont perdurer**, ce qui nous intéresse maintenant est donc de suivre la croissance de la contagion et de l'épidémie dans la correspondance de l'intendant et les réponses institutionnelles dont les courriers administratifs se font l'écho.
- Le Peletier des Forts a bien des reproches à faire à l'intendant sur sa gestion de la crise et il suggère une plus grande sévérité et rigueur, y compris à Aix (sachant que les premiers cas de peste se déclarent à Aix et à Apt dès le 1^{er} août, même si on continue de parler de maladie sans se déterminer sur sa nature).



- La rapidité de propagation de l'épidémie vient en partie de l'absence de contrôle des déplacements de la population, du moins au début, tous ceux qui en avaient les moyens quittant Marseille et Aix pour se retirer dans une propriété à la campagne (comme cela se pratiquait à l'époque).
- La présence probable de la peste à Aix se devine dans une lettre du secrétaire d'État de la Guerre, Claude Le Blanc, qui annonce l'arrivée de troupes afin de protéger la ville d'Aix en situation de contagion, c'est-à-dire de maintenir l'ordre public et d'empêcher l'entrée de cas ou de marchandises suspectes dans la ville (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 365-369).
- En août 1720, le cordon sanitaire autour de Marseille n'est toujours pas mis en place, une lettre de l'intendant au duc de La Vrillière évoque l'installation de barrières sur les routes d'Aix, Toulon et L'Estaque.



Le pic de l'épidémie, du cordon sanitaire au blocus.

- A la fin août et au début du mois de septembre, la situation est catastrophique. Une lettre du 19 août de Le Peletier des Forts montre qu'il a enfin compris, il a montré au Régent les interminables listes de morts de Marseille et intégré le fait que l'épidémie ne s'arrêtait pas aux seuls indigents, et que les problèmes d'approvisionnement étaient bien réels, sous leurs modalités marseillaises. La mise en place du cordon sanitaire empêche le ravitaillement de la ville et même celui des troupes.
- Quel qu'ait été le nom donné à la maladie, ses ravages étaient bien réels. Le pic de l'épidémie sera atteint fin août (on notait 232 cadavres à Marseille le 21 août d'après un rapport du subdélégué Rigord à l'intendant, Le Bret, 1720, juin-sept., folio 436).
- Malgré cela, les échevins, prétendant s'appuyer sur l'autorité de Chicoyneau et Verny, rendent encore un avis au public, selon lequel la maladie ne serait qu'une fièvre maligne contagieuse, dans l'intention vaine de calmer les esprits (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 426). Le collège des médecins de la ville protesta près de l'intendant contre cet avis. Et les deux médecins montpelliérains établissent pourtant, dans leur rapport au Régent, qu'il s'agit bien de peste (Bertrand, 1721, p. 114) ; mais même malgré ce constat, [Chicoyneau s'obstine à considérer la peste comme non-contagieuse \(Chicoyneau, 1721\)](#). Il y eut une opposition entre les médecins montpelliérains et leurs collègues marseillais, d'où l'attitude des échevins.

- Le 4 septembre, l'intendant reçoit une lettre de Le Peletier des Forts, envoyée le 25 août, qui évoque la réception du rapport des médecins par le Régent. La lettre fait état de la gravité de la situation rapportée par Chicoyneau et Verny sans toutefois nommer la peste et de [la colère du Régent face à ce qu'il considère l'incurie de l'administration marseillaise](#). Le Régent considère que les soins donnés aux malades, la prévention contre la communication du mal au reste de la province et l'évacuation et enterrement des cadavres ne sont pas à la hauteur de la situation (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 464-465).
 - « Si les choses sont dans un pareil desordre, Monsieur, il n'y a pas lieu d'estre surpris du progrès qu'a fait cette cruelle maladie, et il y a tout sujet de craindre que non seulement la ville de Marseille, mais meme la meilleure partie de la province n'en soit bientost infectee. Il est donc absolument nécessaire pour prévenir des suites si funestes, que les malades ayent un nombre suffisant de valets pour les secourir dans leurs besoins, je vous ay déjà mandé que S.A.R. vouloit bien faire donner la liberté a un nombre sufisant de forçats qui se presenteront volontiers pour faire ce service, et vous devez encor obliger les monasteres de religieux a en fournir un certain nombre pour faire cette œuvre de charité a laquelle ils se sont dévouez lorsqu'ils sont entrez dans leurs monasteres. Il n'est pas moins indispensable de faire jetter les cadavres dans une fosse remplie d'une quantité sufisante de chaux vive pour les consumer, et vous devez faire voiturer de la chaux a Marseille en cas qu'il n'y en eut pas sufisamment ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 465-466)
- Il s'agit donc d'endiguer les progrès de la maladie et d'utiliser les bonnes volontés pour aider et soigner les malades. On est étonné aujourd'hui des préconisations sur le personnel à utiliser comme « valets », aides-soignants si on veut dans nos catégories modernes : les forçats (à qui on promet la liberté, en réalité ils périront presque tous, cinq survécurent sur cinq cents, voir Vergé-Franceschi, 2021) et les religieux (dont la profession religieuse signifiait non seulement une mort civile mais l'acceptation de tout sacrifice, y compris celui de sa propre vie, à une époque où l'engagement canonique a une valeur au regard de la loi civile).
- La fin de la lettre insiste sur le [blocage nécessaire des communications pour empêcher la propagation de la peste \(en réalité, il est déjà trop tard\)](#)

- Dans une lettre expédiée par le duc de La Vrillière le 27 août et reçue le 6 septembre, le Régent redonne l'ordre de brûler le Saint-Antoine avec les marchandises qu'il contient.
- Le même jour, c'est le Maréchal de Villars qui se réveille et fait part à l'intendant qu'il a demandé au régent la permission de partir pour Marseille pour combattre le fléau. Le 5 septembre, l'intendant le remercie et lui fait part de [l'extension de la peste en Provence](#) : Aubagne, Aix bien sûr, mais aussi tout le nord d'Aix, St Cannat, Venelles, Pertuis. Ce qui signifie qu'au début de septembre, la contagion progresse à l'est vers Toulon et au nord dans la direction de Cavaillon, Apt, Manosque.
- Au début de septembre tout va très vite. Le duc d'Orléans prend (enfin) les choses en main et envoie de nombreuses directives à l'intendant par son secrétaire d'État, La Vrillière, ou son ministre, Le Peletier des Forts ; [il donne l'ordre de construire une enceinte \(ce sera le mur de la peste\) et il charge le secrétaire d'État à la Guerre, Le Blanc, d'envoyer des troupes pour assurer la construction et la garde de ce mur d'enceinte](#) (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 481). Mais c'est déjà trop tard, la plupart des habitants qui le pouvaient ont fui la ville.
- En septembre 1720, alors qu'il meurt jusqu'à 1000 personnes par jour à Marseille, les limites et frontières de la Provence se barricadent. Le passage des vivres du Dauphiné ou du Languedoc vers la Provence devient compliqué, Marseille et Aix risquent la famine. En Avignon, c'est surtout le Vice-Légit, Raniero d'Elci (1670-1761), représentant du pape à la tête du Comtat Venaissin, qui pose problème à l'intendant, notamment en empêchant le passage de courriers et messagers sur son territoire.

Le mur de la
peste en
Provence.
1720-1721.



Le vice-légit à
Avignon en
1720, Raniero
d'Elci (1670-
1761)

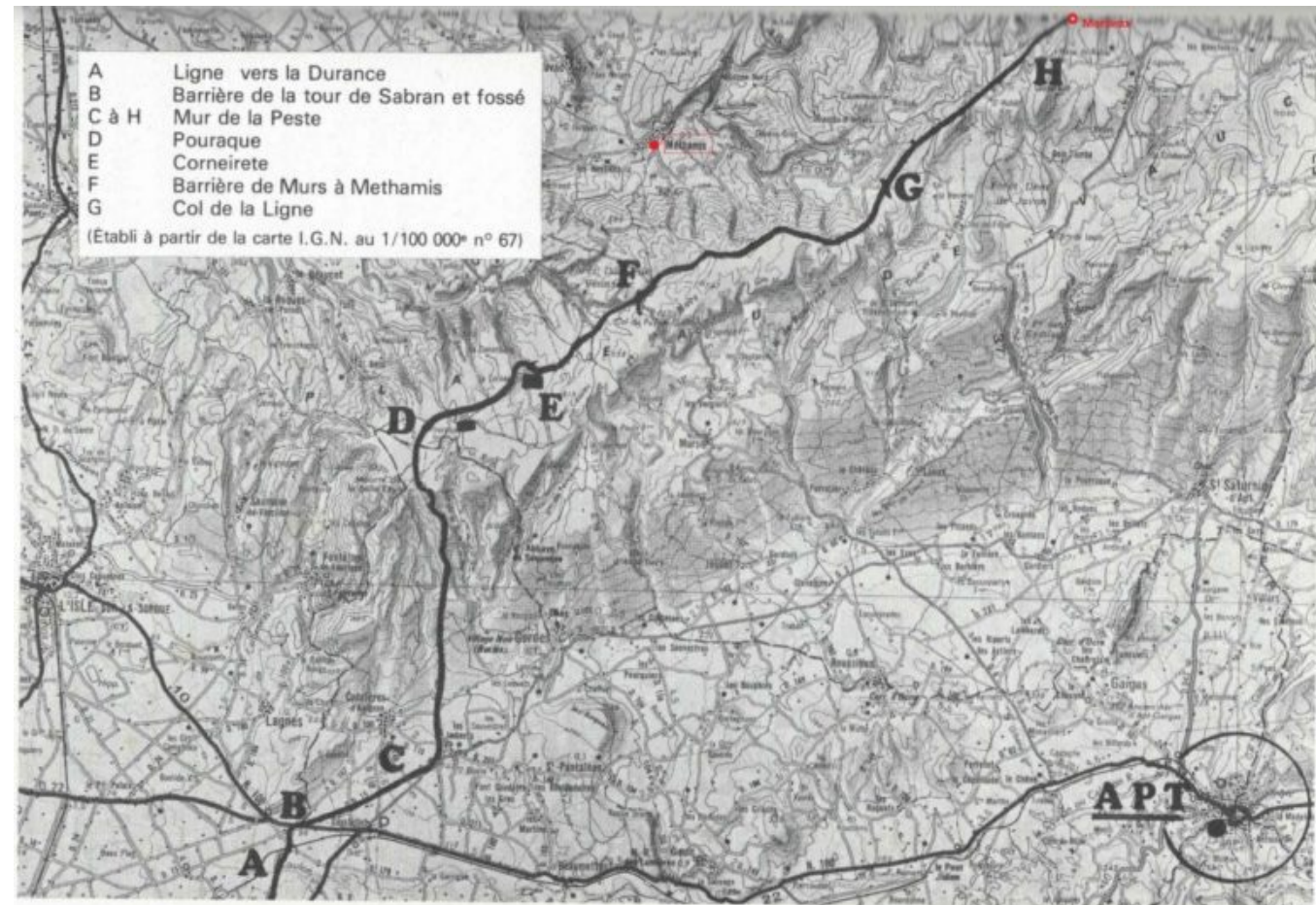


- Le Peletier des Forts écrit le 3 septembre :
 - « La conduite que tient M. le Vice-Légat avec la province vous paye assez mal de la complaisance que vous avez eüe de luy laisser enlever les bleds et les autres danrées dont il a jugé a propos de se pourvoir. Le party que vous proposez de rejeter dans le Comtat tous les vagabonds a été aussy proposé par M. de Caylus, et S.A.R. l'approuve infiniment. (...) Il faudra bien dedommager les gens qui ont porté au Sr Chartonnet de l'argent pour la marine et que M. le Vice-légat a obligé à leur retour de faire quarantaine ; mais on pourrait bien dans la suite les dedommager aux depens du Comtat ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 551)
- L'hypothèse du renvoi des mendiants et vagabonds vers le Comtat est à nouveau validée par le Régent, par l'intermédiaire de La Vrillière, quelques jours après (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 553). L'épidémie induit donc des tensions dans la région, entre le Royaume de France et le petit et fragile état pontifical. Face à la puissance française, le Vice-Légat en Avignon, ne fait pas le poids. Mais, en réalité, c'est toute la région provençale, état pontifical compris, qui subit le désordre conséquent à l'épidémie. Le Peletier des Forts envoie à nouveau le 4 septembre une lettre à l'intendant, qui parvient à Aix le 11 ; c'est un véritable sermon où il exhorte ce dernier à faire usage de son autorité, « **restablir la subordination et l'ordre dans la ville de Marseille, ou l'esprit républicain a toujours causé de grands inconveniens** ». (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 569)
- Autre exigence de Le Peletier des Forts et de la cour : **disposer d'une liste quotidienne des malades et des morts**. Les échevins, auxquels Le Bret transmet la demande (irréaliste) de l'administration parisienne vont réagir assez vivement le 15 septembre.

- Dans une situation où il mourrait encore plusieurs centaines de personnes par jour, des quartiers entiers de la ville se dépeuplant, la demande parisienne était évidemment impossible à satisfaire.
- **Le désordre marseillais dû à la peste est à peine imaginable** et certains profitent pour toutes sortes de trafic. Le 15 septembre, dans une lettre que l'intendant recevra le 26, le duc de La Vrillière se plaint des trafics de meubles et de diverses marchandises à Marseille et demande à l'intendant d'empêcher ce commerce et que ces objets ne sortent de la ville (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 682). L'intendant répondra s'être attaqué à cette nouvelle « espèce de contrebande » dès le début de la maladie et avoir fait disposer les troupes de M. de Caylus, puis avoir fait « perfectionner cette enceinte » par M. Perrin (Le Bret, 1720, juin-sept., folio 683).
- **Le 14 septembre, le Conseil d'État a prononcé le blocus de Marseille** ; il semble que le pouvoir royal ait profité de l'occasion pour exiger des mesures plus drastiques et s'affirmer comme pouvoir central, bien qu'il y ait déjà eu des mesures de cordon sanitaire mis en place par l'intendant, le gouverneur et les autorités locales.
- Par une lettre du 18 septembre, le ministre Le Blanc, à la suite du duc de La Vrillière le 16 septembre, envoie cet arrêt à l'intendant ; il lui est demandé de le faire afficher, publier et exécuter (Le Bret, 1720, juin-sept., folios 694 et 696).
- Le 16 septembre également, l'intendant précise au chancelier d'Aguesseau que le capitaine Chataud est bien sous les verrous au château d'If, et que la raison de cet emprisonnement tardif est tout simplement qu'il devait finir sa quarantaine ((Le Bret, 1720, juin-sept., folio 686). L'intendant a toujours eu le souci de répondre précisément aux demandes du pouvoir central pour montrer qu'il ne devait pas être incriminé et qu'il avait fait correctement son travail.

La décrue de l'épidémie, à partir d'octobre 1720.

- Le 3 octobre, Le Peletier des Forts s'interroge encore sur le nombre des morts et des fuyards. Cependant le problème essentiel n'est plus celui de Marseille, mais la contagion qui s'étend à la Provence tout entière :
- Dès le début du mois d'octobre, toute la Provence est touchée, à quelques exceptions près. L'intendant du Dauphiné a pris des mesures pour empêcher la progression de l'épidémie vers sa région, de même le Vice-Légat en Avignon (ce qui n'empêchera pas la contagion dans le Comtat).
- Le 19 octobre, l'intendant écrit à Le Peletier des Forts, toujours exigeant et avide de chiffres, que les malades augmentent à Aix, le 17 octobre, on compte 190 malades aux grandes infirmeries, il y a eu 74 morts depuis le début du mois (Le Bret, 1720, oct-dec., folio 209). Cependant, le nombre de malades diminue à Marseille.



Tracé de la ligne et du mur de la peste entre le pays d'Apt et le Comtat.

- En novembre, l'épidémie a considérablement décliné à Marseille, elle est toujours présente à Aix et à Toulon. Le 10 novembre, l'intendant écrit à Le Peletier des Forts que l'épidémie augmente à Aix et est toujours présente dans d'autres villes (Le Bret, 1720, oct-dec., folio 357).
- La diminution ne concerne que Marseille. Le Parlement de Provence a été évacué à Saint-Rémy de Provence, où réside alors l'intendant, avec la permission du Régent et du chancelier d'Aguesseau. A partir du mois de novembre, les archives de l'intendant soulignent des problèmes de finances et d'approvisionnement : c'est le cas d'Aubagne, très atteinte par la peste en septembre et octobre 1720, et presque en état de famine ; cette ville est restée à l'écart des secours envoyés principalement à Marseille et réclame à l'intendant des secours d'urgence, le 29 octobre 1720 (Le Bret, 1720, oct-dec., folios 366-367).
- La gestion des transports de bestiaux vers la Provence et des boucheries demeure complexe et l'approvisionnement en viande oscille entre le trop et le trop peu ; les bestiaux sont envoyés à partir des provinces plus septentrionales, p. ex. l'Auvergne, grâce à son intendant, Gilles Brunet d'Évry (1683-1762).
- La désorganisation chronique des villes du Sud-Est se rajoute aux problèmes de Le Bret : « Toulon m'embarrasse », écrit-il, parce que les acheteurs d'animaux de boucherie n'ont laissé personne entre les lignes du cordon sanitaire pour conduire les bestiaux; ils n'ont pas obéi aux ordres donnés.
- On doit noter cependant une certaine efficacité de l'administration et des forces armées de l'ancienne France, qui réussirent à maintenir, dans ces conditions pathétiques, la sécurité et la continuité de l'économie et des services de l'époque.

Conclusion

- Nous avons regardé la correspondance de l'intendant, donc des lettres administratives entre les différents protagonistes qui s'efforcèrent de gérer la crise à l'époque. Il faudrait effectuer des recherches sur les correspondances échangées entre d'autres acteurs : [l'évêque de Marseille, Mgr de Belsunce](#), les ecclésiastiques, les particuliers (familles touchées par l'épidémie).
- Cette question de la peste resta essentiellement provençale et languedocienne ; dans le reste de la France, la société cultivée, les salons, n'en parlèrent que peu. La peste fut beaucoup moins un sujet de prédilection pour les lettrés du temps que la petite vérole et l'inoculation dont Voltaire fut un ardent défenseur. [Les épidémies qui touchaient Paris régulièrement étaient des épidémies de variole et de rougeole](#), la peste de Marseille fut effectivement le dernier événement de ce type, elle n'atteint que la Provence et le Languedoc, deux régions lointaines depuis Paris et Versailles.
- L'épidémie de Marseille permet de lire [les tensions sociales entre les groupes qui se partagent le pouvoir](#) : les échevins, l'intendant, le gouverneur, la compagnie des indes, les intendants de Santé, le corps des médecins de Marseille, le parlement de Provence, les structures commerciales et juridiques diverses, le lointain pouvoir central monarchique.

- La lutte contre l'épidémie se fait dans le cadre des structures juridiques et politiques de l'ancienne France. **L'intendant** de Provence joue un rôle central et il réside à Aix. A partir de septembre, devant la contagion grandissante à Aix, il se réfugie à Saint Rémy de Provence, puis à Barbentane (frontière du Comtat). Son subdélégué, Jean-Pierre Rigord, reste à Marseille aussi longtemps que possible, où il joue un rôle assez héroïque, puis il doit à son tour en septembre se réfugier « dans sa campagne ».
- **Les échevins**, qui ont peut-être quelques responsabilités dans l'épidémie, rivalisent de dévouement au service de la population locale. Connaître cet équilibre des institutions et des pouvoirs est donc un présupposé pour comprendre ce qui se met en place peu à peu pour limiter la contagion et circonscrire la maladie.
- **Cette épidémie se développe dans une civilisation religieuse**, totalement catholique, et qui n'existe plus aujourd'hui. Le rôle des prêtres, le recours aux sacrements de l'Église, sont donc des aspects essentiels à prendre en compte si on veut comprendre ce qui s'est réellement passé. L'intendant de Marseille, Le Bret, est donc en contact permanent avec l'archevêque, Mgr de Belsunce, qui reste à Marseille pendant l'épidémie et insiste, lui aussi, pour que les prêtres et religieux en fassent autant. Mgr de Belsunce visite sans relâche les malades et les historiens sont unanimes pour reconnaître l'héroïsme de son comportement

- les divers courriers font état des **difficultés de financement, d'approvisionnement et de sécurité** durant la crise ; et ce, d'autant que la peste de Marseille survient juste au moment de la faillite du système de Law, d'où la difficulté continuelle de l'usage de billets de banque qui se déprécient au fil du temps, en particulier entre l'été 1720 et la fin de l'année. Les problèmes d'approvisionnement s'étendent rapidement à toute la Provence.